



“
Rappelez-moi
combien vous payez
pour votre assurance
emprunteur? ”



L'assurance de prêts **des gens heureux**



Avec l'Assurance Emprunteur distribuée par Mutuelles du Soleil, réalisez des économies sans rien faire !

C'est le bon moment pour repenser votre assurance de prêt !

Vous avez un prêt immobilier depuis et encore pour de nombreuses années ? Vous payez une assurance emprunteur sur un prêt en cours ? Vous voulez réaliser des économies tout en ayant des garanties équivalentes et performantes ? **Ne cherchez plus, la solution Assurance Emprunteur Mutuelles du Soleil est faite pour vous !**

À quoi sert l'assurance de prêts ?



L'assurance emprunteur appelée aussi assurance de crédit ou assurance de prêt vous protège, vous et votre famille et sécurise le remboursement de votre prêt immobilier en couvrant différents risques (décès, chômage, accident, incapacité...). L'assureur prend alors le relais dans le remboursement des échéances du crédit ou du remboursement du prêt* si vous êtes confrontés à un aléas de la vie qui vous empêche de poursuivre le remboursement.

**Se reporter aux conditions générales du contrat souscrit.*

POURQUOI CHOISIR L'ASSURANCE DE PRÊTS DISTRIBUÉE PAR MUTUELLES DU SOLEIL ?



Pas de questionnaire médical⁽¹⁾



Une adhésion simple et rapide



Une gestion administrative réalisée pour vous



Que dit la loi⁽²⁾ ?

Très simple, la nouvelle réforme de l'assurance emprunteur pour les prêts immobiliers permet de résilier à tout moment son contrat en cours et non plus à la date anniversaire.

La possibilité de changer d'assurance emprunteur sans frais et à tout moment sera désormais possible à compter du **1er juin 2022** pour les nouveaux contrats, et à compter du **1er septembre** pour les autres. Et aussi et surtout...



Le questionnaire médical est supprimé pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros par personne (soit 400 000 euros pour un couple) et dont le terme intervient avant le 60^{ème} anniversaire de l'emprunteur.

(2) Loi n° 2022-270 du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur.

➤ **Le + :** Nous nous occupons de la résiliation de votre ancien contrat d'assurance emprunteur.



Alors ne restez pas seul face à un comparateur en ligne !
Contactez un expert Mutuelles du Soleil et réalisez ensemble une estimation immédiate de **vos futures économies !**

Simple, rapide, efficace comme notre Assurance Emprunteur !

La proximité et le service font partie de nos valeurs fondamentales.

Pour rester en contact :



En agence,

liste sur mutuellesdusoleil.fr



Sur le site

mutuellesdusoleil.fr



Par téléphone

au 04 91 12 40 00



Via l'appli mobile

(pour les adhérents en contrat santé)



Sur les réseaux sociaux

[/mutuellesdusoleil/](https://mutuellesdusoleil/)

[/company/mutuelles-du-soleil/](https://company/mutuelles-du-soleil/)

Et pour être encore plus proche de vous...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur Mutuellesdusoleil.fr, cadre « **Votre espace privé** » !



(1) Sous réserve des conditions d'application de la loi Lemoine en vigueur dès le 1er juin 2022 (pour les prêts immobiliers d'un montant inférieur à 200.000 € par personne et sur l'encours cumulé des contrats de crédit et à la condition que l'emprunteur ait moins de 60 ans à la fin du remboursement de son prêt).

Contrats d'assurance distribués par l'intermédiaire d'Assurée Distribution, CS 10019, Rond-Point du Canet 13590 Meyreuil, SAS au capital de 17 125€, RCS AIX EN PROVENCE 447 731 787.